PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 9 mai 2023 à 19 h.

Sont présents : M. Roger Côté M. Jacques Pelchat

M. Marc Champagne Mme Geneviève Marchand Mme Stéphanie Gauthier M. Kévin Champagne

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Interversion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois d'avril 2023
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois d'avril 2023
- 6- Courrier
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions
- 9- Adoption | Règlement N° 222-2023 décrétant un emprunt pour les travaux de réfection de la rue Gosford Sud segment 10 phase 2
- 10- Avis de motion et présentation du projet de règlement N° 223-2023 décrétant la limite de vitesse maximale permise sur le chemin Gosford
- 11- Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
- 12-Pétition | Mise en place de mesures visant à encadrer les personnes potentiellement violentes dont l'état mental est perturbé
- 13- Semaine québécoise des personnes handicapées
- 14-Démission | Journalier responsable des travaux publics
- 15- Mise en vente | Camion International 2005
- 16- Promesse d'achat | Partie du lot 5 835 543
- 17- Demande au MTMD pour ajouter une traverse piétonnière sur la rue Dublin
- 18-Demande d'usage conditionnel résidence de tourisme | 405, chemin de la Montagne
- 19- Demande de permis de construction (PIIA) | 1857, rue Dublin
- 20- Programmation de la Fête des voisins 2023
- 21- Activité éducative | La pêche en herbe
- 22- Varia
 - A- Appui à l'organisme 12-18 / Centre-du-Québec
 - **B-** Cautionnement
- 23-Période de questions
- 24-Levée de la séance

R-0107-05-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-0108-05-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le maire Monsieur Gervais Pellerin soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

R-0109-05-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- <u>DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS D'AVRIL 2023</u>

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'avril 2023.

5- APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'AVRIL 2023

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois d'avril est de : 148 954.88 \$

R-0110-05-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois d'avril 2023.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- ADOPTION | RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 222-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE GOSFORD SUD SEGMENT 10 PHASE 2

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec qui permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sans passer par la procédure de signature des personnes habiles à voter, et ce, étant donné que les travaux à exécuter consistent à des travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré entièrement par tous les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 10 ans ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 670 068 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

R-0111-05-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

D'ADOPTER le règlement N° 222-2023 décrétant un emprunt de 1 670 068 \$ remboursable sur 10 ans pour les travaux de réfection du chemin Gosford Sud - segment 10 phase 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°223-2023 DÉCRÉTANT LA LIMITE DE VITESSE MAXIMALE PERMISE SUR LE CHEMIN GOSFORD

Avis de motion est donné par M. Marc Champagne, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 223-2023 décrétant la limite de vitesse maximale permise sur le chemin Gosford. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

QU'un projet de ce règlement est présenté séance tenante et disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens

touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

R-0112-05-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness invite la population à participer aux activités du Mois de la sensibilisation à la SP et à contribuer à l'amélioration du bien-être des personnes atteintes de sclérose en plaques de notre municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12-<u>PÉTITION | MISE EN PLACE DE MESURES VISANT À ENCADRER LES PERSONNES POTENTIELLEMENT VIOLENTES DONT L'ÉTAT MENTAL EST PERTURBÉ</u>

CONSIDÉRANT le récent drame survenu à Louiseville où une agente de la Sûreté du Québec a perdu la vie dans le cadre d'une arrestation policière d'une personne en état de crise :

CONSIDÉRANT QUE le nombre de drames horribles impliquant des personnes dont l'état mental est perturbé (PEMP) est en nette augmentation depuis quelques années, laissant ainsi dans leur sillage la mort d'enfants, de mères, de pères, ou de grands-parents, et des familles endeuillées ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'appels aux policiers pour qu'ils interviennent pour une PEMP potentiellement violente est également en augmentation depuis 2018, soit plus de 35% seulement pour la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les policières et policiers du Québec doivent être tenus informés avant leur intervention, de la présence sur leur territoire d'une PEMP potentiellement violente ;

CONSIDÉRANT QU'il est important et urgent d'intervenir afin de mieux encadrer ces personnes lors de leur remise en liberté, de même que les décisions de la Commission d'examen des troubles mentaux du Québec (CETMQ), afin que la sécurité du public soit davantage prise en compte :

R-0113-05-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

DE demander au gouvernement du Québec :

- D'établir un protocole entre les différents ministères concernés, afin que la présence de PEMP potentiellement violentes sur un territoire donné soit connue par les autorités policières et qu'il y ait un meilleur encadrement de ces personnes lors de leur remise en liberté;
- **DE** demander au gouvernement du Canada d'entreprendre une révision législative des critères de décision de la CETMQ afin de mieux assurer la sécurité de la population.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- <u>SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES</u>

CONSIDÉRANT QU'au Québec, plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours ;

CONSIDÉRANT QUE dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles aient été éliminés ;

CONSIDÉRANT QUE la vingt-septième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées met en lumière les défis encore présents et les actions à réaliser pour rendre notre société plus inclusive ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent agir en ce sens pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société ;

R-0114-05-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

DE participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- <u>DÉMISSION | JOURNALIER RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

R-0115-05-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil accepte la démission de M. Michel Côté à titre de journalier responsable des travaux de voirie. Le conseil municipal ainsi que les employés municipaux unissent leurs voix pour remercier chaleureusement M. Côté pour ses nombreuses années de loyaux services, pour son intégrité et l'investissement de soi dont celui-ci a fait preuve au cours de son passage à Inverness. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et de succès dans ses projets futurs!

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15-MISE EN VENTE | CAMION INTERNATIONAL 2005

R-0116-05-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil municipal d'Inverness autorise la mise en vente du camion International 2005 ;

QU'un avis public soit publié détaillant la vente du camion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16-PROMESSE D'ACHAT | PARTIE DU LOT 5 835 543

R-0117-05-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE cette résolution annule et remplace la résolution R-0127-06-2019 ;

QUE la Municipalité d'Inverness promet à l'Atelier du Bronze la vente d'une partie du lot 5 835 543 pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE l'acheteur assumera les frais d'arpenteur pour délimiter le terrain à ce qui a été entendu entre les parties et propose d'aménager un sentier piétonnier se dirigeant vers l'école ;

QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à vendre le terrain aux prix et conditions ci-dessus sans servitude :

QUE Me Lyne Pineault soit nommée d'office comme notaire dans ce dossier de vente entre la Municipalité d'Inverness et L'Atelier du Bronze.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise le maire, Monsieur Gervais Pellerin et Madame Marie-Pier Pelletier directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- <u>DEMANDE AU MTMD POUR AJOUTER UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LA RUE DUBLIN</u>

CONSIDÉRANT QUE le stationnement des randonneurs qui fréquentent le sentier pédestre Les Coulées ainsi que des visiteurs du Musée du Bronze est situé de l'autre côté de la rue Dublin, plus précisément face au 1760, rue Dublin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness souhaite assurer la sécurité des usagers du stationnement et mettre en évidence pour les automobilistes le passage de piétons à cet endroit ;

R-0118-05-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'aménager une traverse piétonnière sur la rue Dublin (route 267) dans le but d'assurer la sécurité des usagers du stationnement du Musée du Bronze et du sentier Les Coulées qui est situé face au 1760 rue Dublin.

QUE la municipalité se chargera du marquage de la chaussée une fois l'emplacement identifié par le MTMD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18-<u>DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RÉSIDENCE DE TOURISME | 405,</u> <u>CHEMIN DE LA MONTAGNE</u>

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage de résidence de tourisme est visée par le règlement N°200-2020 relatif aux usages conditionnels afin d'encadrer la location à court terme pouvant s'avérer incompatible avec leur milieu et atténuer les impacts reliés à l'opération pour ce type d'usage;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis les documents requis et que ceux-ci ont été étudiés par les membres;

CONSIDÉRANT QUE la description de la demande est conforme à celle relative au règlement de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a formulé clairement ses engagements à l'activité de résidence de tourisme et aux dispositions qui encadrent le bon fonctionnement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne comporte pas d'éléments majeurs portant sur l'impact de l'activité ;

CONSIDÉRANT QU'aucun avis négatif n'a été reçu du voisinage face à cette demande d'usage conditionnel dû au potentiel de déranger la présente tranquillité du secteur en raison du fort potentiel de nuisances que les locations peuvent apporter; R-0119-05-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil municipal accepte cette demande d'usage conditionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) | 1857, RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est visée par le règlement No.171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite construire un agrandissement vers l'arrière pour permettre la production d'œuvre de grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment sera essentiellement fait d'une structure d'acier, que les couleurs du nouveau bâtiment seront gris et que le bâtiment actuel sera harmonisé avec la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE l'usage industriel est permis dans un secteur résidentiel;

R-0120-05-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis de construction pour l'agrandissement du 1857, rue Dublin sous recommandation que toute sortie mécanique soit situé sur le toit en vers l'arrière du bâtiment afin de minimiser les bruits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20-PROGRAMMATION DE LA FÊTE DES VOISINS 2023

R-0121-05-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness approuve la programmation de la Fête des voisins le samedi 3 juin prochain et invite les gens à participer en grand nombre à cette activité qui permettra de faire plus ample connaissance avec d'autres citoyens.

QUE Rosemary Gagné, responsable des loisirs soit autorisée à signer les ententes relatives à la tenue de l'évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- ACTIVITÉ ÉDUCATIVE | LA PÊCHE EN HERBE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness, en collaboration avec l'association des riveraines et riverains du lac Joseph et l'organisme de bassin versant GROBEC, organise une activité de pêche et de sensibilisation au milieu aquatique pour les jeunes de l'école Jean XXIII;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes élèves seront invités à passer une journée près du lac Joseph où ils apprendront la biologie des poissons, la protection de l'environnement et surtout les rudiments de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise également à faire connaître ce merveilleux plan d'eau qu'est le lac Joseph aux jeunes citoyens de la municipalité qui, pour plusieurs, n'ont jamais mis les pieds au lac. Ces jeunes deviendront de véritables ambassadeurs pour faire connaître notre lac à l'ensemble de la communauté:

R-0122-05-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité finance l'achat d'équipement de pêche dans le cadre de la première édition de la Pêche en herbe, activité possible grâce à la participation du GROBEC, de l'association des riveraines et riverains du lac Joseph et Pronature Plessiville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22- **VARIA**

A- APPUI À L'ORGANISME PARTENAIRES 12-18 / CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Partenaires 12-18 a entre autres comme mandat de responsabiliser les jeunes des municipalités rurales de la MRC de L'Érable, dont ceux de la municipalité d'Inverness, dans leur engagement citoyen;

CONSIDÉRANT QU'une communauté souhaite toujours se développer pour assurer sa vitalité à long terme, qu'il est important de travailler à encourager la culture entrepreneuriale de son milieu ;

CONSIDÉRANT QUE dans un marché mondial en pleine ébullition, susciter une culture entrepreneuriale forte chez les adolescent.e.s répond au défi de la créativité et de l'innovation, ingrédients essentiels du développement local ;

CONSIDÉRANT QUE le Club des jeunes entrepreneurs de demain (le Club JED) est un organisme à but non lucratif qui offre de l'accompagnement et de la formation pour les jeunes entrepreneurs et jeunes entrepreneures de 13 à 19 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Club des jeunes entrepreneurs de demain a offert une formation le 27 avril dernier à un premier groupe d'adolescents.e.s des partenaires 12-18 / Centre-du-Québec qui a été appréciée de tous ;

R-0123-05-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

D'APPUYER l'organisme Partenaires 12-18 / Centre-du-Québec à participer au Camp entrepreneurial offert par le Club des jeunes entrepreneurs de demain qui se déroulera du 9 au 14 juillet 2023;

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable pour une demande de soutien financier à Partenaires 12-18 / Centre-du-Québec afin de permettre à des jeunes de la MRC de s'inscrire dans le cadre du Camp entrepreneurial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

B- CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement économique d'Inverness (CDEI) désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 400 000 \$, remboursable sur 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

R-0124-05-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la municipalité d'Inverness se porte caution en faveur du Comité de développement économique d'Inverness (CDEI) d'un montant de 400 000 \$ pour 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

24- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0125-05-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE la séance soit levée à 20 h 16.

Maire	Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier Directrice générale et greffière-trésorière